

Prévenir les RPS pour une meilleure qualité de vie au travail

Webinaire du 17 juin 2021 – 45 mn

Webinaire du réseau Présanse Paca-Corse



Ce webinaire vous est proposé par le réseau Présanse Paca-Corse, qui regroupe 16 services de santé au travail interentreprises de Paca et Corse, œuvrant pour 137 000 entreprises et plus d'1 million de salariés du secteur privé.

Retrouvez leurs coordonnées sur www.presanse-pacacorse.org (rubrique « Le Réseau »).

Le contenu de ce webinaire a été réalisé par les services de santé au travail AISMT 13, GMSI 84, SAT Durance Luberon et ST-Provence.

Les intervenants

- **Béatrice BARONTINI**
 - médecin du travail – GMSI 84
- **Pauline BODIN**
 - psychologue – AISMT 13
- **Claire CAILLAT**
 - psychologue – ST-Provence
- **Arnaud BIDOTTI**
 - psychologue stagiaire – SAT Durance Luberon

SOMMAIRE

- Introduction
- Définition des RPS
- Aspects juridiques
- Trois types de prévention (tertiaire, secondaire et primaire)
- Rôles du Service de santé au travail interentreprises (SSTI)
- Conclusion

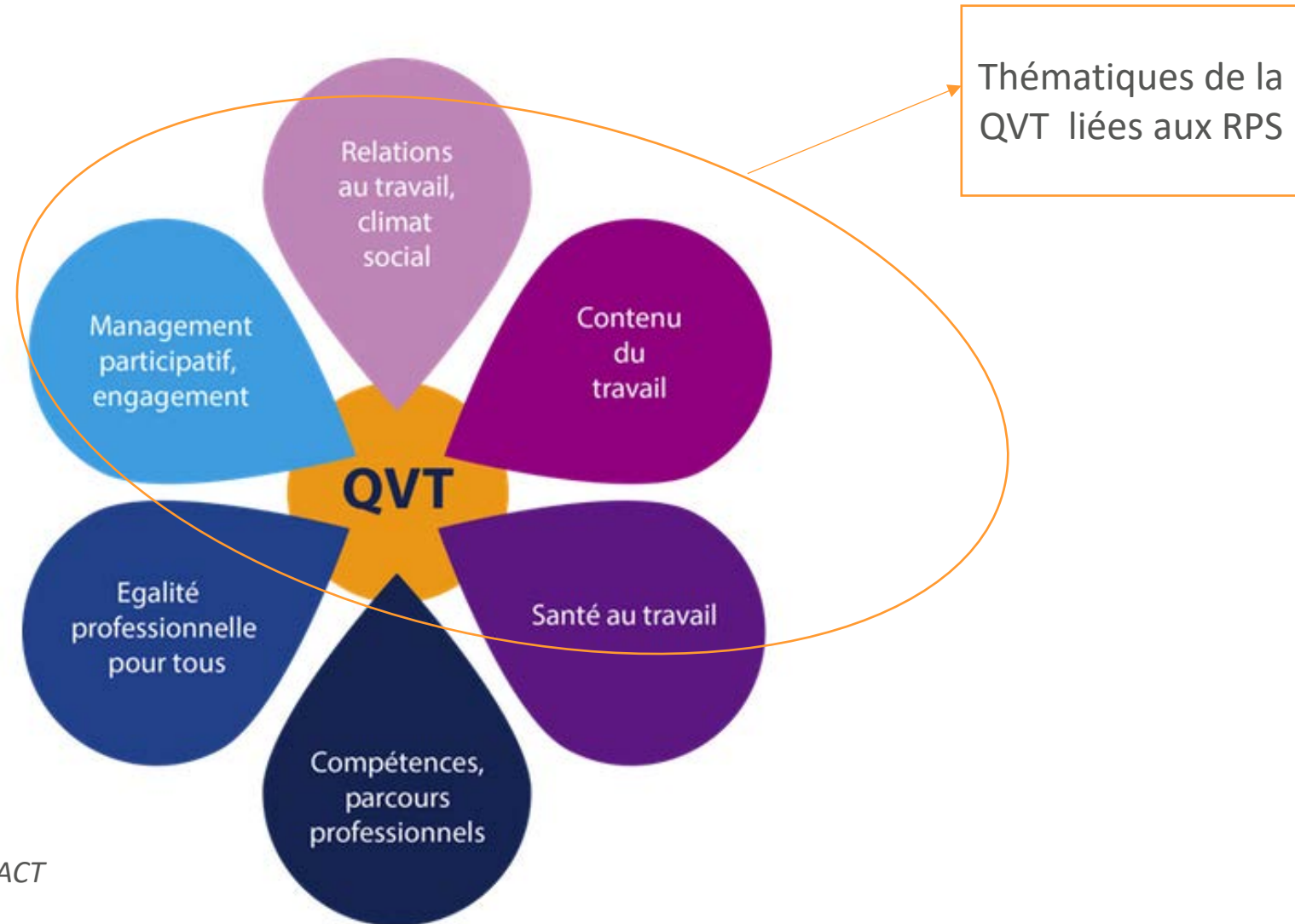
Identité et travail

- Le travail est l'une des composantes essentielles de l'identité d'un individu c'est-à-dire qu'il contribue à sa construction.
- Il est synonyme entre autres :
 - d'émancipation sociale (autonomie financière) ;
 - d'apprentissage du « vivre ensemble » car le monde du travail est un espace social nous obligeant à sortir de nous-même, à interagir, à partager et à nous confronter avec les autres ;
 - d'épanouissement par l'utilisation de savoir-faire spécifique.
- Attachement fort en France à la valeur et à l'utilité sociale du travail :
« Le travail est bon pour la santé ! »



Mais, le travail peut être source de souffrances spécifiques, dont la gravité est quelquefois difficilement compréhensible par l'extérieur.

Le concept de QVT comprend celui de RPS



Source : ANACT

Impact des RPS sur le bien-être psychologique

- Les différents facteurs de risques psychosociaux impactent globalement le bien-être psychologique des salariés :
 - 24 % des hommes et 37 % des femmes déclarent présenter des souffrances psychiques au travail (*Enquête de l'Institut de veille sanitaire (InVS)*).
- Les risques psychosociaux font pression sur la stabilité psychologique, ce qui conduit à l'apparition de stress au travail :
 - 65 % des managers et 53 % des salariés déclarent ressentir un stress quotidien (*Baromètre CEGOS « Climat Social et Qualité de Vie au Travail », 2018*).
- Les risques psychosociaux mènent à différents troubles psychologiques :
 - 29 % des salariés ont des manifestations dépressives, 16 % ont des troubles anxieux (sens médical) et 6 % ont une dépression (sens médical) (*Étude du cabinet stimulus conseil en 2017*).

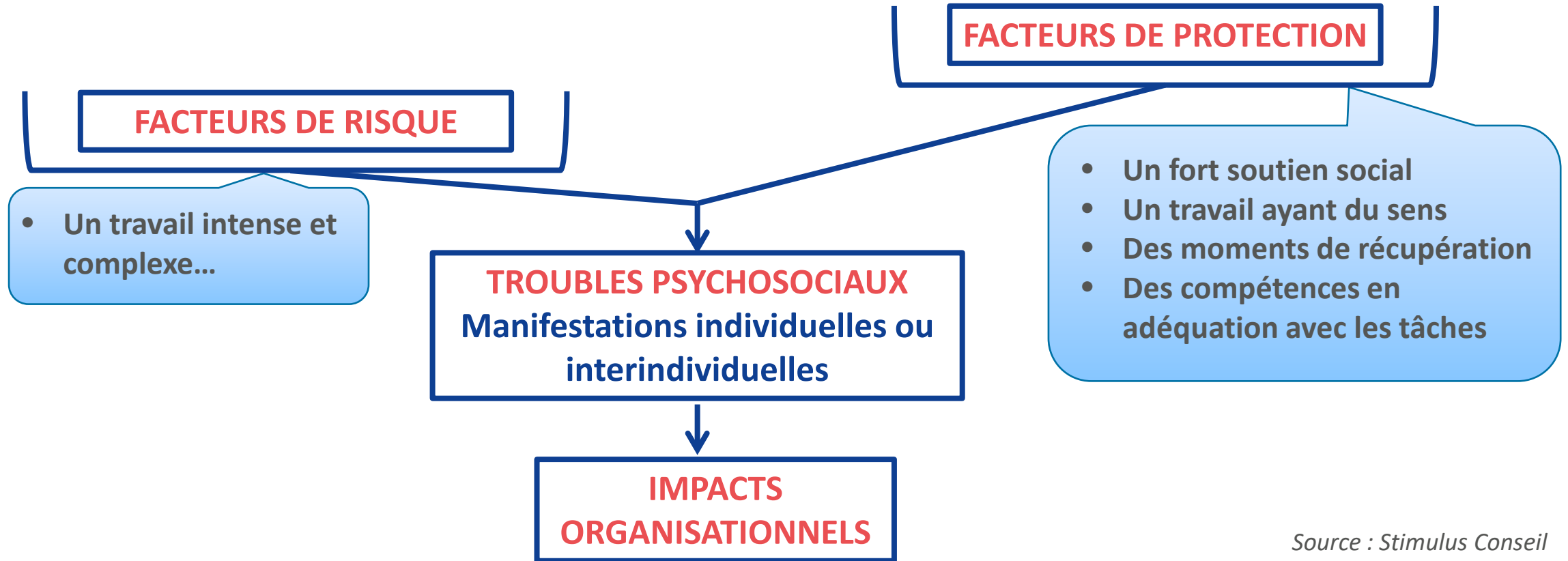
Définition des risques psychosociaux

- Les risques psychosociaux sont des risques professionnels d'origine et de nature variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des entreprises. (*Ministère du travail*)
- On les appelle "psychosociaux" car ils sont à l'interface entre l'individu (le "psycho") et sa situation de travail.

PRÉVENIR LES RPS:

« Comment penser des organisations qui préservent la santé physique et mentale de ceux qui les font vivre ? »

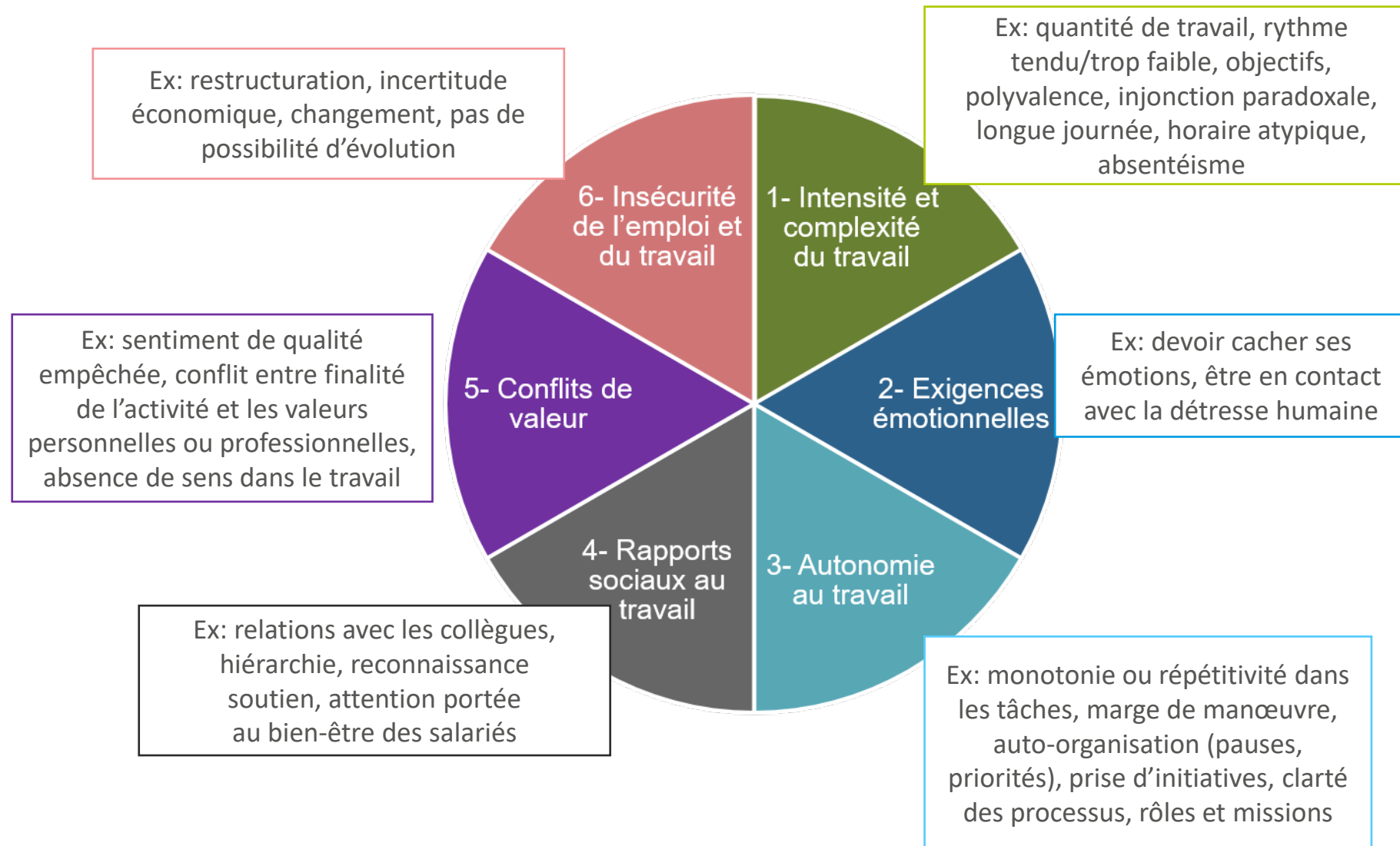
La balance des risques psychosociaux



Source : Stimulus Conseil

La démarche de prévention des RPS consiste au repérage des « déséquilibres » pouvant être créés par les conditions de travail.

Les 6 facteurs de risques psychosociaux (rapport Gollac, 2011)



Les différents troubles psychosociaux qui en découlent

- **Troubles de la santé : stress, mal-être**
- **Le burn-out**
- **Les conduites addictives d'adaptation**
- **Les violences internes et externes** (agression physique, verbale, comportementale, « harcèlement »)
- **Les troubles musculosquelettiques (TMS)**

Quels indicateurs organisationnels doivent m'alerter?

Dans le cadre de la visite médicale du travail

- Augmentation du nombre de visites spontanées, des plaintes d'ordre psychologique, des examens et des orientations médicales suite aux visites.
- Augmentation des indicateurs de santé négatifs (TMS, troubles cardio-vasculaires...).

Dans le cadre général du travail

- Acte violent sur le lieu de travail.
- Augmentation des accidents de travail ou de trajet, et du turn-over.

Indicateurs organisationnels

- Augmentation du taux d'absentéisme (notamment les AM courts), des départs en retraite anticipée, des demandes de mobilité, mutation, changement de services.
- Augmentation du nombre de postes non pourvus.

Quelles manifestations doivent m'alerter chez mes collaborateurs ?

- Un changement et/ou une variabilité du **comportement**
- Des expressions de **fatigue**, un **manque de concentration**
- Un **isolement** croissant et un repli sur soi
- Une **apparence**, voire une hygiène, moins soignées
- Un moindre respect des **horaires** et de la ponctualité
- Des **absences** plus fréquentes, voire récurrentes
- Une attitude qui traduit un défaut d'entrain ou de **motivation** ou encore, une **lassitude** continue

Aspects juridiques (1/2)

- L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.
(Articles L.4121-1 à 5 du Code du travail)
- Ces dispositions comprennent :
 - des actions de prévention des risques professionnels ;
 - des actions d'information et de formation ;
 - la mise en place d'une organisation et des moyens adaptés.
- L'employeur a une obligation de prévention des agissements de harcèlement moral (HM) et des agissements de harcèlement sexuel (HS) : comportements considérés comme une forme de violence pour les travailleurs les subissant et faisant partie des risques psychosociaux.
- L'évaluation des RPS doit être réalisée et transcrite dans le document unique, mis à jour annuellement.

Aspects juridiques (2/2)

- Le règlement intérieur obligatoire dans les entreprises > 20 salariés comporte:
 - Hygiène et sécurité.
 - Harcèlement moral et harcèlement sexuel.
 - Pouvoir disciplinaire de l'employeur.
- L'employeur a également une obligation de sécurité de résultat : DUERP.
(Article L. 452-1 du Code de la sécurité sociale)
- Faute inexcusable : AT/MP.
(Arrêts amiante 2002, France Télécom 2019 / organisation → HM)
- Il existe une inflexion de la jurisprudence depuis 2015.
(Air France)

Les trois types de prévention

Prévention tertiaire

Actions de réparation ou d'atténuation des conséquences des RPS...
Appui psychologique notamment

Prévention secondaire

Actions visant à aider les salariés à mieux faire face aux RPS, à mieux gérer leur stress...
Formation notamment

Prévention primaire

Actions visant à réduire les facteurs de risques en agissant à la source sur l'organisation du travail, le fonctionnement de l'entreprise, le management...

La prévention tertiaire des RPS

Définition

- Accent sur l'individu et non sur le collectif.
- Actions visant à prendre en charge la souffrance du salarié.

Objectifs

- Accompagnement du salarié dans une logique de réparation.
- Gestion des 3 dimensions: physique, cognitive et psychosociale.
- Diminution des manifestations du stress (NA, cortisol) pour favoriser le retour au travail.

La prévention tertiaire des RPS



Intérêts

- Le risque 0 n'existe pas malgré la mise en place de la prévention I et de la prévention II.
- Prévention de la désinsertion professionnelle.

Limite

- La plus utilisée mais la moins efficace dans la durée.

La prévention tertiaire, exemples d'actions

- Accompagnement **psychologique**.
- **Prise en charge des événements traumatiques** en entreprise.
- Suivi **médical**.
- Numéro vert.
- Accompagnement **juridique**.



Crédit illustration : prostooleth/Freepik

La prévention secondaire des RPS

Définition

- Accent sur l'individu et non sur l'organisation.
- Actions visant à réduire les atteintes sur la santé des individus.

Objectifs

- Outiller le salarié pour lui apprendre à faire face aux RPS.
- Améliorer par conséquent les stratégies d'adaptations aux RPS et leurs ressources.

La prévention secondaire des RPS



Intérêt

- Certains facteurs de RPS sont inhérents à l'activité.

Limite

- Mener seulement des actions de prévention secondaire peut donner le sentiment que l'entreprise reporte exclusivement sa responsabilité sur le salarié.

La prévention secondaire, exemples d'actions

- Formations, sensibilisations sur les RPS.
- Formations, sensibilisations sur les techniques de gestion du stress, de relaxation.
- Formation au management.
- Formation à la gestion des conflits, gestion des incivilités.
- Diffusion de bonnes pratiques.
- Team building pour créer de la cohésion.
- Mise en place d'analyse des pratiques professionnelles.



Crédit illustration : pch.vector/Freepik

La prévention primaire des RPS

Définition

- Agit sur les causes du mal-être à un niveau collectif et organisationnel.
- Implique une analyse et une réflexion sur l'organisation et le travail.

Objectifs

- Repérer les facteurs de risque pour les supprimer et les facteurs de protection pour diminuer le risque.
- Mettre en place des actions organisationnelles et collectives.

La prévention primaire des RPS



Intérêts

- Prévention la plus efficace pour réduire les risques psychosociaux.
- Impacts qui s'évaluent sur le long terme : retour sur investissement.

Limites

- Implique une remise en question et des changements qui s'opèrent sur le long terme.
- Nécessite une méthode et des outils.

La prévention primaire, exemples d'action

- Mise à jour du volet RPS dans le DUERP en concertant IRP, salariés et direction (RPS + autres risques).
- Conduite d'une démarche de prévention des RPS en interne (diagnostic et plan d'action).
- Politique RH.
- Passation et analyse régulière d'un questionnaire de bien-être au travail pour mesurer l'évolution.
- Rôle et importance accordée au CSE (régularité des réunions, contenu des comptes rendus, formation des IRP).
- Contrôle régulier de l'état des locaux et outils.

Rôles du Service de santé au travail interentreprises

Rôle du médecin du travail (1/2)

- Il rencontre les salariés, écoute leurs difficultés, évalue leur **état de santé** et les oriente si besoin vers le **système de soin**.
- Il fonctionne en **équipe** pluridisciplinaire +++
- Il peut constater **l'incompatibilité** du maintien au poste avec l'exigence de préservation de la santé du salarié en formulant un avis d'aptitude indiquant des **restrictions** (temporaires) ou un **aménagement** du poste de travail (avec participation de l'employeur).
- Il peut prononcer un avis **d'inaptitude médicale** au poste de travail avec ou sans reclassement.
- Il a libre **accès aux lieux de travail** et peut réaliser des **études de poste et des conditions de travail**.

Rôle du médecin du travail (2/2)

- Il peut **alerter** l'employeur et le CSE, dans le strict respect du secret médical.
- Il peut aider un salarié à faire valoir ses **droits sociaux** :
 - Reconnaissance d'accident de travail ou de maladie professionnelle
 - RQTH
 - Invalidité
 - Retraite
 - ...
- Il propose des mesures visant à préserver la santé des salariés par un écrit (2011) motivé et circonstancié lorsqu'il constate la présence d'un risque.

Rôle des IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels)

- Ces professionnels sont toujours missionnés par le médecin du travail.
- Chaque service propose des interventions différentes.

- Exemples d'interventions proposées :
 - Des consultations individuelles
 - Des sensibilisations ou ateliers
 - Conseil ou accompagnement à la démarche de prévention / accompagnement employeurs et IRP
 - Aide à l'intégration des RPS dans le DUERP
 - Prise en charge des événements graves
 - Accompagnement dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle

Focus sur la démarche de prévention des RPS (1/3)

Les étapes de la démarche

- ETAPE 1 - **Analyse du contexte** : faire l'état des lieux du contexte d'intervention et des indicateurs d'alerte dans l'entreprise
- ETAPE 2 - Présentation de l'intervention au **groupe projet référent** et définition de la démarche (GT, questionnaires)
- ETAPE 3 - **Mise en œuvre de la démarche**
- ETAPE 4 - **Restitution des résultats** au groupe projet référent
- ETAPE 5 - Elaboration et **mise en œuvre d'un plan d'action**
- ETAPE 6 - **Suivi du plan d'action**

Focus sur la démarche de prévention des RPS (2/3)

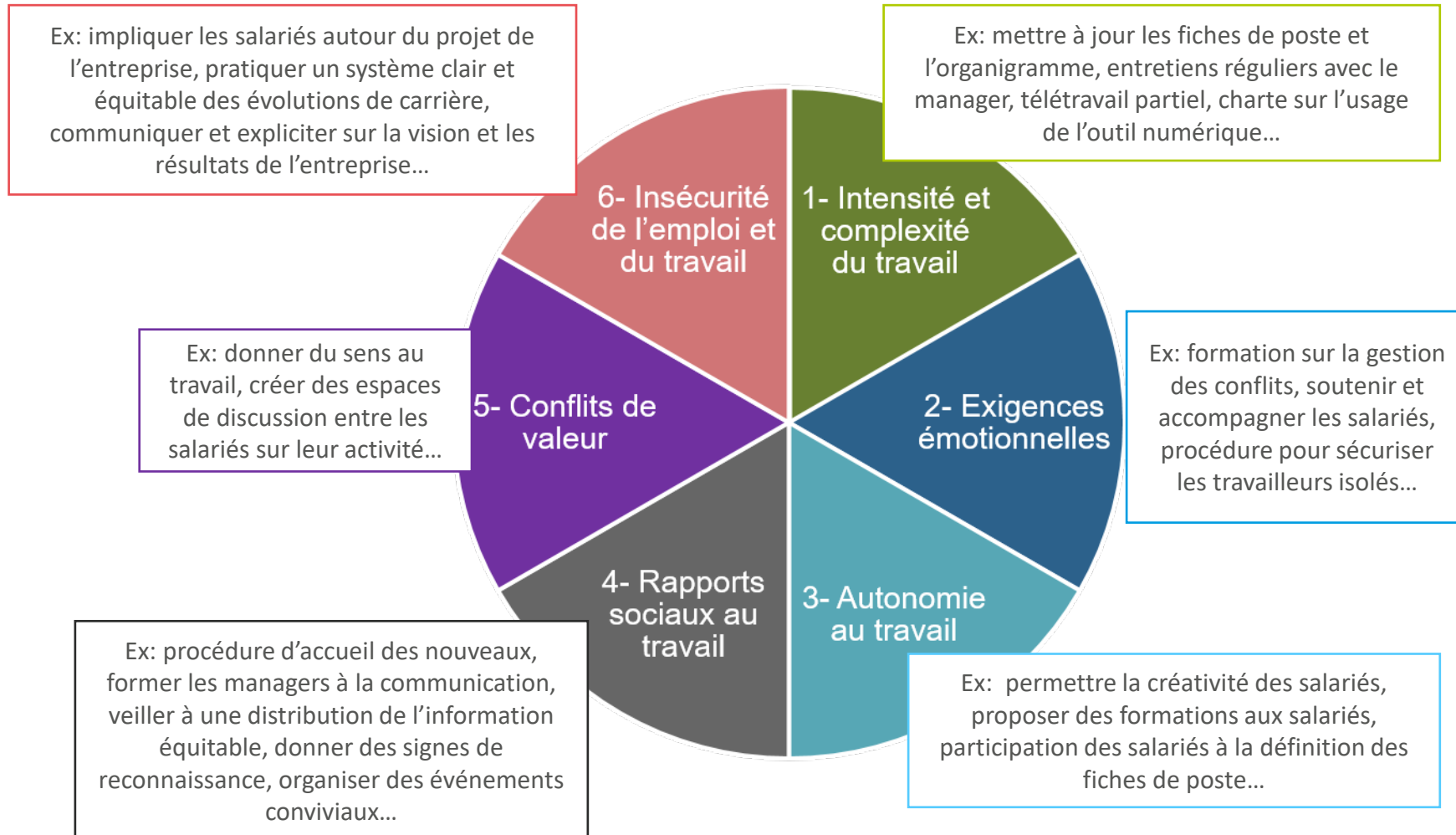
Les principes et outils d'intervention

- Exemples d'outils pour évaluer les risques :
 - Outil INRS : « RPS-DU »
 - Outil INRS : « Faire le point RPS »
 - Questionnaire SATIN
 - Questionnaire EVREST
 - Questionnaire KARASEK
 - Entretiens individuels et collectifs
 - Observations terrain

- Mode d'accompagnement : certains SSTI, cabinets...
 - Réseau I3R Paca (RPS) | Aract
 - Trouvez votre consultant pour combiner conditions de travail et performance
- ReflexQVT (anact.fr)

Focus sur la démarche de prévention des RPS (3/3)

Exemples d'actions de prévention



Ce qu'il faut retenir !

- Votre **service de santé au travail** est à votre écoute pour vous accompagner sur la prévention des RPS.
- Prévenir les RPS pour une meilleure qualité de vie au travail, c'est un bon moyen de **concilier bien-être des salariés et performance de l'entreprise.**



Crédit illustration : vectorjuice/Freepik

Retrouvez replay et support sur notre site web !

- www.presanse-pacacorse.org
- Rubrique « Agenda »

The screenshot shows the website's navigation bar with the following items: Présanse Paca-Corse, Santé au travail, Ressources, Le réseau, Actualités, **Agenda** (highlighted with a red box), Espace Emploi, and Quiz prévention. Below the navigation bar, there are several content blocks:

- Webinaire ouvert à TOUTES les entreprises**: A blue banner with a lightbulb icon and a person at a computer. Below it, text reads: "Addictions : Informer, Sensibiliser et Aider" and "15 juin 2021 - En visio - ouvert à toutes les entreprises".
- DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels**: A white banner with the AISMT 13 logo. Below it, text reads: "15 juin 2021 - En visio L'AIMT 13 organise un atelier de prévention sur la démarche d'analyse et d'évaluation des risques dans une entreprise et dans le contexte Covid-19 actuel."
- Rencontres Ergonome : parlons ensemble de votre poste de travail**: A yellow banner with a question mark icon. Below it, text reads: "15 juin 2021 - En visio Le service de santé au travail AIST 83 propose des consultations ergonomiques personnalisées d'une heure."
- 25e RDV SST - L'organisation des secours en entreprise**: A blue banner with gear icons and text: "25ème RDV Santé et Sécurité au Travail Le mardi 15 juin 2021". Below it, text reads: "15 juin 2021 - En visio L'Union..."
- Formation au DUER**: A white banner with the ametra06 logo. Below it, text reads: "15 juin 2021 - En visio L'AMETRA06 organise une formation multi-entreprises au Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)."
- Rendez-vous prévention "Le risque routier"**: A white banner with the GIMS logo. Below it, text reads: "15 juin 2021 - En visio Le service..."

On the right side of the page, there are social media icons for Twitter, Facebook, LinkedIn, YouTube, and RSS.

Posez vos questions !

15 minutes de questions/réponses

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

www.presanse-pacacorse.org

Merci de votre attention !